



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France 3

Question écrite n° 49276

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication l'état de la réflexion de la société nationale de télévision France 3 sur le développement du nombre de ses émissions de proximité, notamment à Paris.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur l'état de la réflexion de la société nationale de télévision France 3 quant au développement des émissions de proximité, notamment à Paris. France 3, chaîne généraliste nationale et de proximité, a développé ces dernières années ses programmes régionaux et locaux, ce qui s'est traduit notamment par un élargissement des plages régionales dans les journaux d'information de France 3, le « 12-14 » et le « 19-20 ». Par ailleurs, la station régionale France 3 Paris - Ile-de-France diffuse, quant à elle, un certain nombre d'émissions hebdomadaires de proximité, notamment les fins de semaine. Ainsi, au cours de l'année 2004, les émissions « À vos quartiers », « Vous avez la parole », « Domaine public » et « Hors la ville » ont fait chacune l'objet d'une trentaine de diffusions. Il convient également de citer les émissions « Paris, C les modes » et « Piques et Polémiques », diffusées sur France 3 Paris - Ile-de-France le dimanche, respectivement à 11 h 25 et 11 h 50. La part accordée à ces émissions dans la grille de programmes est en accroissement, conformément à la politique de développement de l'offre régionale de France 3. La mise en oeuvre de cette politique s'accompagne d'une évaluation de son impact. C'est sur la base des résultats de cette analyse que pourront être envisagés de nouveaux développements pour les programmes de proximité diffusés par la station régionale de France 3 Paris - Ile-de-France comme par les autres stations régionales.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49276

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8237

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4783